



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 24 juin 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. MELOTTE

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participants au vote : 53

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 16

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. André GERVAIS	Mlle Stéphanie MODDE
M. Pierre PRIBETICH	M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. Franck MELOTTE
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. Louis LAURENT
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Michel ROTGER
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Anne DILLENSEGER	M. François NOWOTNY
M. Patrick CHAPUIS	M. Georges MAGLICA	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Michel JULIEN	Mme Nelly METGE	M. Claude PICARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Pierre PETITJEAN
M. Gérard DUPIRE	Mme Elisabeth BIOT	M. Nicolas BOURNY
Mme Catherine HERVIEU	Mme Marie-Josèphe DURNET-	M. Pierre-Olivier LEFEVRE
M. Jean-Claude DOUHAIT	ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
M. Jean-Paul HESSE	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Claude GIRARD
Mlle Badiââ MASLOUHI	M. Mohammed IZIMER	Mme Françoise EHRE
M. Yves BERTELOOT	Mme Héléne ROY	M. Patrick BAUDEMONT
M. Patrick MOREAU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Didier MARTIN	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE.

Membres absents :

M. José ALMEIDA	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. Jean-François DODET	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
M. François DESEILLE	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. François-André ALLAERT	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
M. Dominique GRIMPRET	Mlle Christine MARTIN pouvoir à M. Didier MARTIN
M. Mohamed BEKHTAOUI	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
M. Roland PONSAA	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
Mme Claude DARCIAUX	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Michel JULIEN
M. Philippe GUYARD	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
M. Rémi DELATTE	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
M. Gilles TRAHARD	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Noëlle CAMBILLARD	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	M. Jean-Philippe SCHMITT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : DEPLACEMENTS

Tramway - Marché de déplacement des réseaux Lot 7 : déplacement des réseaux de fibres optiques, d'éclairage public et de télécommunications - Approbation de l'avenant

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales Vu le Code des Marchés Publics,
Vu la délibération n° GD2008-05-15-01 en date du 15 Mai 2008 par laquelle le Conseil de la Communauté a validé le principe de réalisation de deux lignes de TCSP et décidé du lancement de la concertation préalable, conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme,
Vu la délibération n° GD2008-09-25-02 en date du 25 Septembre 2008 par laquelle le Conseil de la Communauté a approuvé le bilan de la concertation préalable et décidé de le mettre à disposition du public, Vu la délibération n° GD2008-11-12-07 en date du 12 Novembre 2008 par laquelle le Conseil de la communauté a approuvé le projet de TCSP de type tramway fer et le tracé tels que présentés en conclusion du bilan de la concertation,

Dans le cadre des travaux des deux premières lignes de tramway, il est nécessaire de procéder au déplacement des réseaux de télécommunication situés dans l'enceinte de l'Université de Bourgogne. Cette adaptation vise à rendre accessible le réseau existant dans le cadre d'opérations d'exploitation ou d'entretien sous l'emprise immédiate de la plate-forme du tramway.

L'intervention sur le réseau de télécommunication identifiée sur le territoire de l'Université de Bourgogne comprend notamment les prestations suivantes :

- terrassements (sondages de reconnaissances, sciage de revêtement de voirie, déblaiement, réglage du fond de forme, remblaiement en graves non traités, grillage avertisseur) ;
- dépose de câbles fibre optique ;
- fourniture et pose de fourreaux en PEHD ;
- fourniture et pose de câbles fibres optique sous fourreaux ;
- fourniture et pose de manchons (multimode / monomode) ;
- repérage, contrôle et test réseau ;
- fourniture et pose de chambres de tirage en béton armé avec fond ;
- remise en état (réfection de voiries enrobés, réfection trottoirs sablés, réfection de surfaces engazonnées).

Le planning prévisionnel des travaux est programmé de juillet à novembre 2010.

Le montant initial du marché pour le lot 1 est de: 416 280,00 € H.T.

Le montant H.T. du marché doit donc être augmenté de 28 436,25 € H.T. soit une hausse du montant initial de 6,83 %.

Le nouveau montant du marché est porté à 444 716,25 € H.T..

Conformément au Code des Marchés Publics, un avenant (annexé à la demande) doit donc être établi avec la société **EIFFAGE T.P.** afin de prendre en considération ces modifications.

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'offres,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** l'avenant n°1 au lot 7 du marché de déplacement des réseaux ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cet avenant pour le bon déroulement du marché.

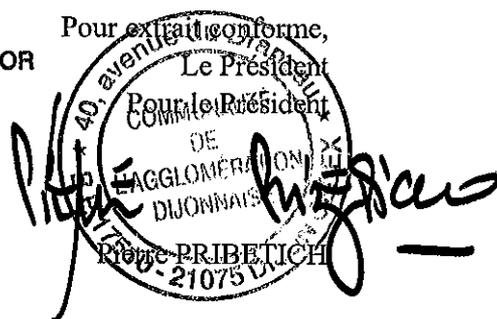
Convocation envoyée le 18 juin 2010

Publié le 25 juin 2010

Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

28 JUN 2010



Pour le Président,
Le Vice-Président

MARCHES PUBLICS

AVENANT : N° 1



A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :
(Nom, Adresse, Direction, Sous-direction, Bureau, Téléphone, Télécopie, adresse électronique)

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

LE GRAND DIJON
COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE
40, Avenue du Drapeau
21 075 DIJON CEDEX

28 JUN 2010



Objet / Titulaire du marché du présent avenant :

Lot n° 7 " Déplacement des réseaux de fibre optique, d'éclairage public et de télécommunication "

EIFFAGE T.P.
Z.A.C. EXCELLENCE 2000
3, rue Jean Monnet
21 800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

Montant initial du marché : 416 280,00 € H.T.

Modifications successives de ce montant :

(la mention des décisions de poursuivre au présent tableau n'a qu'une valeur de récapitulation et ne saurait avoir pour effet de donner un caractère contractuel à ces décisions)

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant ⁽¹⁾
Avenant n°1			444 716,25 € H.T.

(1) Tous les avenants doivent être inscrits dans ce tableau même lorsqu'ils ne modifient pas le montant du marché, dans ce cas faire figurer dans la case nouveau montant « pour mémoire »

Indiquer ici la nature des modifications introduites dans le marché initial.

Les travaux portent sur la fourniture et la pose de fourreaux, câbles et chambres de tirage tenant compte de l'altimétrie et surcharges amenés par la création de la plate-forme du tramway de l'agglomération dijonnaise.

Les travaux à exécuter sont situés dans l'enceinte de l'Université de Bourgogne. Ces adaptations visent à rendre accessible le réseau existant dans le cadre d'opérations de d'exploitation ou d'entretien sous l'emprise immédiate de la plate-forme du tramway.

L'intervention sur le réseau de télécommunication identifiée sur le territoire de l'Université de Bourgogne comprend notamment les prestations suivantes :

- * terrassements (sondages de reconnaissances, sciage de revêtement de voirie, déblaiement, réglage du fond de forme, remblaiement en graves non traités, grillage avertisseur) ;
- * dépose de câbles fibre optique ;
- * fourniture et pose de fourreaux en PEHD ;
- * fourniture et pose de câbles fibres optique sous fourreaux ;
- * fourniture et pose de manchons (multimode / monomode) ;
- * repérage, contrôle et test réseau ;
- * fourniture et pose de chambres de tirage en béton armé avec fond ;
- * remise en état (réfection de voiries enrobés, réfection trottoirs sablés, réfection de surfaces engazonnées).

Montant total de l'avenant n°1 : 28 436,25 € H.T.

Toutes les autres clauses du marché restent inchangées.

L'avenant représente une augmentation de 6.83 % du montant initial du marché, ce qui porte le montant du marché à 444 716,25 € H.T.

Si l'avenant termine une contestation, il conviendra d'inclure une clause par laquelle les parties renoncent à tout recours contentieux pour l'objet du présent avenant.

A toutes fins utiles, il conviendra d'introduire dans tous les avenants une clause finale qui précise que les clauses du marché initial et, le cas échéant, de ses précédents avenants éventuels, demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

A , le

Visa ou avis du contrôleur financier
ou d'ÉtatLe titulaire,
(signature)La personne responsable du marché ou le représentant de la collectivité ou de
l'établissement compétent pour signer le marché
(signature)

Date d'envoi à la préfecture :

D. Notification de l'avenant**EXE4**

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A , le



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DIJONNAISE
CREATION DES DEUX PREMIERES LIGNES DE TRAMWAY

TRAVAUX DE DEVOIEMENT DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATION

DANS L'ENCEINTE DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE

DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF / FIBRE OPTIQUE

Article	Désignation des ouvrages	Unité	Quantité	Prix unitaire en € H.T.	Montant total en € H.T.
A.1	INSTALLATION DE CHANTIER	Forfait		12 000,00	
A.2	SIGNALISATION ET PROTECTION PROVISoire DU CHANTIER	Forfait		18 500,00	
	B- FIBRE OPTIQUE				
B.1	DÉPOSE DE CÂBLE FIBRE OPTIQUE SOUS FOURREAUX	ml	650,00	0,60	390,00
B.2	FOURNITURE ET POSE DE CÂBLE FIBRE OPTIQUE SOUS FOURREAUX				
B.2.1	6 -12 brins monomode	ml		3,90	
B.2.2	12 brins Multi + 12brins monomode	ml	1 300,00	4,60	5 980,00
B.2.3	36 brins monomode	ml		3,90	
B.2.4	144 brins monomode	ml		7,50	
B.3	FOURNITURE ET POSE DE CÂBLE FIBRE OPTIQUE EN AERIEN Y COMPRIS CABLETTE ET ACCESSOIRES	ml		11,00	
B.4	DEPOSE DE CÂBLE FIBRE OPTIQUE EN AERIEN Y COMPRIS CABLETTE ET ACCESSOIRES	ml		3,90	
B.5	REPOSE FIBRE OPTIQUE DANS MULTITUBULAIRE- EPISSURAGE ET REPRISE SUR CABLE FIBRE OPTIQUE	ml		2,60	
B.6	EPISSURAGE ET REPRISE SUR CABLE FIBRE OPTIQUE AVEC FOURNITURE MANCHON			0,00	
B.6.1	Manchon pour 12 brins monomode	unité		350,00	
B.6.2	Manchon pour 12 brins Multimode +12brins monomode	unité	5,00	350,00	1 750,00
B.6.3	Manchon pour 36 brins monomode	unité		440,00	
B.6.4	Manchon pour 144 brins monomode	unité		740,00	
B.7	PV TRAVAUX DE NUIT POUR RACCORDEMENT 144 fo	unité		700,00	
B.8	REPERAGE - ETIQUETAGE - CONTROLE ET TEST RESEAUX	unité	1,00	175,00	175,00
	MONTANT DES TRAVAUX H.T.				8 295,00
	T.V.A. 19,6%				1 625,82
	MONTANT DES TRAVAUX T.T.C.				9 920,82



Article	Désignation des ouvrages	Unité	Quantité	Prix unitaire en € H.T.	Montant total en € H.T.
D	D - GENIE CIVIL				
D.1	SCIAGE	ml	42,00	6,00	252,00
D.2	TERRASSEMENT EN TRANCHEES	m³	50,00	45,00	2 250,00
D.3	TERRASSEMENT EN TRANCHEES SUPERIEURE A 1,10M DE PROFONDEUR	m³	56,00	50,00	2 800,00
D.4	PLUS VALUE A D.2 POUR TERRAIN AMENAGE	m²	32,00	15,00	480,00
D.5	BLINDAGE	m²	56,00	12,00	672,00
D.6	SONDAGE A LA MAIN	m³	3,00	110,00	330,00
D.8	DEPOSE DE BORDURES DE TROTTOIR	ml	10,00	12,00	120,00
D.11	FOURNITURE ET MISE EN OEUVRE DE GN 0/4	m³	22,00	40,00	880,00
D.12	FOURNITURE ET MISE EN OEUVRE GNT 0/20	m³	76,00	40,00	3 040,00
D.14	FOURNITURE ET MISE EN OEUVRE DE BETON DE CHAUSSEE	m³	9,00	140,00	1 260,00
D.15	FOURNITURE ET POSE DE FOURREAUX				
D.15.3	-PEHD diamètre 63 à bandes vertes	ml	350,00	7,00	2 450,00
D.17	GRILLAGES AVERTISSEURS				
D.17.2	-vert	ml	170,00	1,20	204,00
D.20	RACCORDEMENT SUR FOURREAUX EXISTANTS	unité	0,00	55,00	
D.21	PENETRATION DANS REGARD EXISTANT	unité	8,00	155,00	1 240,00
D.22	FOURNITURE ET POSE DE CHAMBRE DE TIRAGE AVEC FOND				
D.22.2	L1T	PM	2,00	320,00	640,00
D.22.3	L2T	unité	1,00	440,00	440,00
D.22.4	L3T	PM	1,00	670,00	670,00

Article	Désignation des ouvrages	Unité	Quantité	Prix unitaire en € H.T.	Montant total en € H.T.
	E - REFECTION DE CHAUSSEE				
E.2	COUCHE D'IMPREGNATION	m ²	25,00	3,85	96,25
E.3	COUCHE D'ACCROCHAGE	m ²	25,00	2,00	50,00
E.4	COUCHE DE BASE GB 0/14	T	10,00	130,00	1 300,00
E.5	COUCHE DE ROULEMENT BB	T	3,20	135,00	432,00
E.9	REFECTION DE TROTTOIR SABLE	m ²	5,00	11,00	55,00
E.12	RÉFECTION DE SURFACE ENGAZONNÉE	m ²	120,00	4,00	480,00
	MONTANT DES TRAVAUX H.T.				20 141,25
	T.V.A. 19,6%				3 947,69
	MONTANT DES TRAVAUX T.T.C.				24 088,94